Avant-propos - Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC

Après un an de débats sur l'IA, quelle est la position des créateurs ?

Chaque édition du Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC mesure la valeur qui revient aux créateurs après l'utilisation de leurs œuvres. L'année 2025 a vu les collectes continuer à croître pour atteindre le montant record de 15,5 milliards d'euros, reflétant à la fois la résilience de la gestion collective et la demande toujours soutenue pour les œuvres de l'esprit à travers le monde.



© Philippe Zamora

« L'enjeu n'est plus de savoir si l'IA va transformer nos industries mais de savoir si les systèmes qui protègent les droits des créateurs évoluent suffisamment rapidement pour suivre le rythme. »

Dans ce rapport, nous explorons aussi le contexte dans lequel les sociétés collectent les droits, les tendances du marché, les risques et les opportunités. Indubitablement, notre marché a récemment évolué à un rythme sans précédent et continue à se développer d'une manière qui façonnera forcément l'avenir des collectes de droits d'auteur. L'intelligence artificielle a fondamentalement rebattu les cartes des discussions sur la créativité et le droit d'auteur, et soulève des questions sur les nouvelles opportunités d'octroi de licences, les revenus futurs et le risque de remplacement des œuvres créées par l'humain. L'enjeu n'est plus de savoir si l'IA va transformer nos industries mais de savoir si les systèmes qui protègent les droits des créateurs évoluent suffisamment rapidement pour suivre le rythme.

Au cours de l'année écoulée, les gouvernements ont lancé des consultations, les législateurs ont débattu de nouvelles propositions de lois et les tribunaux ont été appelés à se prononcer sur des affaires majeures en matière de droit d'auteur. La CISAC et ses sociétés membres sont des acteurs majeurs de ces débats et contribuent aux consultations, débats politiques et processus législatifs dans de nombreux pays, afin de garantir que les droits des créateurs restent au cœur de l'élaboration des politiques autour de l'IA. Les créateurs se sont également mobilisés dans des campagnes de défense de leurs droits tandis que des licences innovantes ont commencé à voir le jour entre sociétés de gestion des droits et développeurs d'IA.

Depuis des dizaines d'années, la gestion collective prouve que les marchés de la création les plus florissants reposent sur la transparence, la confiance et le respect du droit d'auteur. Ces principes sont et doivent rester tout aussi pertinents à l'ère de l'intelligence artificielle qu'ils l'ont été tout au long de l'histoire de nos industries créatives.

Alors que la CISAC entre dans son second siècle d'existence, notre objectif reste de renforcer le cadre international qui protège les droits des créateurs, soutient une gestion collective efficace et permet à la créativité de continuer à s'épanouir dans un monde toujours plus interconnecté.

La vraie mesure du progrès technologique n'est pas l'allure à laquelle l'innovation gagne du terrain mais le fait que les personnes qui rendent cette innovation possible continuent d'être reconnues, respectées et équitablement rémunérées. Voilà l'avenir que la CISAC et ses sociétés membres continueront à défendre.